

L'ACCUEIL

Lorsqu'une personne se présente au commissariat, il va de soi que le personnel de la police doit être présent en permanence pour l'accueillir et la mettre en contact avec les services compétents.

L'INTERVENTION

Que l'on appelle parfois "police secours". 24h/24, des équipes patrouillent sur le territoire de la zone de police, prêtes à répondre à tout appel urgent.

LA RECHERCHE LOCALE

C'est-à-dire les enquêtes judiciaires menées, sous l'autorité d'un magistrat, sur le territoire de la zone de police, par exemple contre un trafic de stupéfiants.

LE TRAVAIL DE QUARTIER

Appelé aussi police de proximité. Les policiers "couvrent" des quartiers bien spécifiques et y sont en contact régulier avec la population.

LE MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

Ou garantir et rétablir la tranquillité, la sécurité et la santé publique, par exemple par la gestion des événements de masse sur le territoire de la zone de police : manifestations, marchés, foires, etc.

LA CIRCULATION

Ou la mise en œuvre d'actions visant à garantir la sécurité des usagers de la route et la fluidité de la circulation.

L'AIDE POLICIÈRE AUX VICTIMES

Toute victime d'un fait délictueux doit être prise en charge et recevoir une assistance adéquate. Chaque policier doit être capable d'assumer cette mission.